

# Synthèse des travaux législatifs fédéraux

## Objets traités en session et objets en cours

*Vous trouverez dans ce document tous les objets traités en session ainsi que les objets en cours divisés par thèmes. Les modifications adoptées et les objets terminés/liquidés des sessions antérieures se trouvent dans les documents thématiques séparés (archives) >> voir en [page 22](#).*

Mise à jour et complétée par Camille Zimmermann, juriste

Etat au 27 mars 2025

### **Avertissement**

Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social. Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

<b>Objets traités en session</b> .....	<b>4</b>
<b>Objets en cours</b> .....	<b>7</b>
<b>PC AVS/AI</b> .....	<b>7</b>
Prestations complémentaires à l'AVS/AI .....	7
<b>Assurance-maladie</b> .....	<b>7</b>
Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant.....	8
<b>AVS – Prévoyance prof.</b> .....	<b>8</b>
Assurance-vieillesse et survivants .....	9
Prévoyance professionnelle.....	11
<b>Assurances sociales - autres</b> .....	<b>12</b>
Assurance-invalidité.....	12
Assurance-chômage.....	12
<b>Familles</b> .....	<b>14</b>
Proches aidants – soins de longue durée.....	14
Congé parental .....	14
Prise en charge extrafamiliale .....	15

<b>Migration.....</b>	<b>16</b>
Loi sur les étrangers et l'intégration .....	16
<b>Autres thèmes.....</b>	<b>18</b>
Politique du logement .....	18
Droit du travail .....	18
Endettement .....	21
Pouvoir d'achat.....	22
Lutte contre le travail au noir .....	22
Assurance perte de gain en cas de maladie .....	22
<b>Archives des objets adoptés et liquidés/terminés .....</b>	<b>23</b>

Objets traités en session		
Prestations complémentaires	Objets	Stade
<a href="#">Prestations complémentaires à l'AVS/AI</a>	Motion <a href="#">25.3014</a> CSSS-E. 13e rente AI pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.	<u>Rejetée par le CE le 19.03.2025. L'objet est liquidé.</u>
Assurance maladie	Objets	Stade
<a href="#">Primes d'assurance-maladie</a>	Initiative cantonale <a href="#">23.319</a> Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.	<u>Le CN refuse de donner suite le 21.03.2025. L'objet est liquidé.</u>
	Motion <a href="#">24.3636</a> Friedli. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.	<u>Adoptée le 19.03.2025 par le CN. L'objet est transmis au CF.</u>
AVS et LPP	Objets	Stade
<a href="#">Assurance-vieillesse et survivants</a>	Initiative parlementaire <a href="#">24.406</a> Amaudruz. Défisicaliser les rentes AVS, pour soutenir véritablement les retraités vivant en Suisse.	<u>Le CN refuse de donner suite le 19.03.2025. L'objet est liquidé.</u>
	Initiative parlementaire <a href="#">24.408</a> Amaudruz. Remplacer la notion d'âge de la retraite par celle d'années de cotisation. Un pas adapté vers une retraite socialement plus juste.	<u>Le CN refuse de donner suite le 19.03.2025. L'objet est liquidé.</u>
	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.073</a> . Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.	<u>Adhésion du CN le 03.03.2025, puis adoption du CE et du CN le 21.03.2025. Le projet 1 est liquidé (adopté).</u>

<a href="#">Prévoyance professionnelle</a>	<p>Motions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">24.3920</a> Crevoisier Crelier. Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier.</li> <li>- <a href="#">24.3921</a> Wasserfallen. Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel.</li> <li>- <a href="#">24.4047</a> Broulis. Permettre l'accès au deuxième pilier pour les personnes ayant un revenu modeste ou des contrats de travail multiples.</li> <li>- <a href="#">24.4066</a> Gapany. Elargir l'accès au deuxième pilier sur une base volontaire pour améliorer les retraites</li> <li>- <a href="#">24.4198</a> Maillard. Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du deuxième pilier.</li> </ul>	<p>Transmises par le CE à la commission compétente (CSSS) pour examen préalable le 06.03.2025.</p>
<b>Assurances sociales - autres</b>	<b>Objets</b>	<b>Stade</b>
<a href="#">Assurance-invalidité</a>	Motion <a href="#">25.3007</a> CSSS-N. Offrir un meilleur soutien aux personnes en situation de handicap sur le lieu de travail dans des cas de rigueur.	<a href="#">Adoptée le 19.03.2025 par le CN. L'objet est transmis au CE.</a>
	Motion <a href="#">25.3006</a> CSSS-N. Réexamen des décisions d'octroi de prestations de l'AI en cas de graves insuffisances constatées par la COQUEM dans les expertises.	<a href="#">Adoptée le 19.03.2025 par le CN. L'objet est transmis au CE.</a>
<a href="#">Assurance-chômage</a>	Motion <a href="#">24.3581</a> Gapany. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur.	<a href="#">Rejetée par le CN le 20.03.2025. L'objet est liquidé.</a>
<b>Famille</b>	<b>Objets</b>	<b>Stade Stade</b>
<a href="#">Proches aidants – soins de longue durée</a>	Postulat <a href="#">24.4352</a> Hässig Patrick. Pour une définition des proches aidants.	<a href="#">Adoptée le 21.03.2025 par le CN. L'objet est transmis au CF.</a>
<a href="#">Congé parental</a>	Initiative cantonale <a href="#">24.305</a> Valais. Introduction d'un congé parental national.	<a href="#">Le CE refuse de donner suite le 06.03.2025. L'objet est transmis au CN.</a>
	Initiative cantonale <a href="#">24.311</a> Tessin. Pour l'introduction d'un congé parental national.	<a href="#">Le CE refuse de donner suite le 06.03.2025. L'objet est transmis au CN.</a>

Migration	Objets	Stade
<a href="#">Loi sur les étrangers et l'intégration LEI</a>	Initiative parlementaire <a href="#">19.464</a> Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	<a href="#">Le CN décide de ne pas entrer en matière le 17.03.2025. L'objet est liquidé.</a>
	Motion <a href="#">24.4444</a> Stark et <a href="#">24.4320</a> UDC. S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse.	<a href="#">Rejetées par le CE le 10.03.2025 et le 13.03.2025. Les objets sont liquidés.</a>
Autres thèmes	Objets	Stade
<a href="#">Travail</a>	Motion <a href="#">22.4331</a> Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité.	<a href="#">Rejetée par le CE le 17.03.2025. L'objet est liquidé.</a>
	Postulat <a href="#">24.4213</a> Suter. Favoriser l'inclusivité du monde du travail.	<a href="#">Adopté par le CN le 19.03.2025. L'objet est transmis au CF.</a>
	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.047</a> . Organisation internationale du Travail. Convention n° 191.	<a href="#">Le CE adhère le 19.03.2025 à la décision du CN de renvoyer l'objet au CF. L'objet est donc renvoyé au CF.</a>
<a href="#">Endettement</a>	Initiative cantonale <a href="#">24.306</a> Genève. Pour la radiation automatique des poursuites payées.	<a href="#">Le CE refuse de donner suite le 05.03.2025. L'objet est transmis au CN.</a>
	Motion <a href="#">20.3067</a> Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite.	<a href="#">Adoptée avec modification par le CE le 05.03.2025. L'objet est transmis au CN.</a>
	Initiative parlementaire <a href="#">22.400</a> CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année et <a href="#">22.401</a> CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites.	<a href="#">Adhésion du CE le 05.03.2025, puis adoption du CE et du CN le 21.03.2025. Le projet 1 est liquidé (adopté).</a>
<a href="#">Pouvoir d'achat</a>	Initiative cantonale <a href="#">23.315</a> Jura. Introduire les primes LAMal dans le calcul de l'IPC, deuxième essai.	<a href="#">Le CN refuse de donner suite le 20.03.2025. L'objet est liquidé.</a>

## Objets en cours

<b>Prestations complémentaires à l'AVS/AI</b>		
Motion <a href="#">25.3014</a> CSSS-E. 13e rente AI pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.		
CE	19.03.2025	<a href="#">Rejet</a> . L'objet est liquidé.
Motion	27.01.2025	Motion <a href="#">25.3014</a> CSSS-E. 13e rente AI pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.
<b>Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.070</a>. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.</b>		
CN	19.12.2024	<p><a href="#">Décision modifiant le projet</a>. Le CN a surtout apporté des précisions sur certaines dispositions du projet de modification de la loi sur les PC AVS/AI. Concernant les dépenses reconnues, il propose notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de limiter le supplément à 12'840 francs lorsque la location d'un appartement permet la circulation d'une chaise roulante et que plusieurs personnes ayant droit à ce supplément vivent dans l'appartement concerné ;</li> <li>de porter à 6'000 francs (au lieu des 3'240/3'180 francs prévus dans le projet) le supplément destiné aux personnes ayant droit à une contribution d'assistance (au sens de la LAI) nécessitant une assistance de nuit et mettant une chambre à disposition à cet effet.</li> <li>Par ailleurs, en cas de décès d'un bénéficiaire ayant résidé dans un home ou un hôpital (en permanence ou pour une période de plus de trois mois), le CN a précisé qu'il appartiendrait aux cantons de décider s'ils souhaitent compenser l'intégralité du mois sans décompter les jours non facturés par l'établissement. L'objet est transmis au CE.</li> </ul>
CF	13.09.2024	<a href="#">Message</a> .
Objet du CF	13.09.2024	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.070</a> . Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.

PC AVS/AI

Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant		
Initiative cantonale <a href="#">23.319</a> Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.		
CN	21.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est liquidé.
CSSS-N	16.01.2025	<a href="#">Rapport</a> .
CE	10.12.2024	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est transmis au CN.
CSSS-E	07.10.2024	<a href="#">Rapport</a> .
Iv. ct.	17.10.2023	Initiative cantonale <a href="#">23.319</a> Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.
Motion <a href="#">24.3636</a> Friedli. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.		
CN	19.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CF.
CSSS-N	16.01.2025	<a href="#">Rapport</a> .
CE	26.09.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CN.
Motion	13.06.2024	Motion <a href="#">24.3636</a> Friedli. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles. La motion demande à inscrire dans la LAMal la possibilité d'augmenter la franchise des assurées et des assurés adultes de manière périodique, selon un mécanisme prédéfini.
Motion <a href="#">24.3608</a> Gutjahr. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.		
CN	16.12.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
CN	27.09.2024	<a href="#">Discussion reportée</a> .
Motion	13.06.2024	Motion <a href="#">24.3608</a> Gutjahr. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles. La motion demande à inscrire dans la LAMal la possibilité d'augmenter la franchise des assurées et des assurés adultes de manière périodique, selon un mécanisme prédéfini.
Motion <a href="#">23.3920</a> Weichelt. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.		
CF	30.08.2023	Propose le rejet de la motion.
Motion	16.06.2023	Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune

Assurance-maladie

**Assurance-vieillesse et survivants**

**Objet du Conseil fédéral [24.073](#). Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.**

CN	21.03.2025	<a href="#">Adoption</a> (Projet 1). Le projet 1 est liquidé (adopté)
CE	21.03.2025	<a href="#">Adoption</a> (Projet 1).
CN	03.03.2025	<a href="#">Adhésion</a> (Projet 1).
CE	04.12.2024	<a href="#">Décision conforme au projet</a> . L'objet est transmis au CN (Projet 1)
CF	07.11.2024	<a href="#">Projet 1</a> - Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Mise en œuvre de la 13e rente de vieillesse) ; <a href="#">Projet 2</a> - Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Financement de la 13e rente de vieillesse) ; <a href="#">Projet 3</a> - Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.
CF	16.10.2024	<a href="#">Message</a> .
Objet du CF	22.08.2024	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.073</a> . Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.

**Initiative parlementaire [24.408](#) Amaudruz. Remplacer la notion d'âge de la retraite par celle d'années de cotisation. Un pas adapté vers une retraite socialement plus juste.**

CN	19.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est liquidé.
CSSS-N	21.06.2024	<a href="#">Rapport</a> . Propose de ne pas donner suite.
Iv. pa.	14.03.2024	Initiative parlementaire <a href="#">24.408</a> Amaudruz. Remplacer la notion d'âge de la retraite par celle d'années de cotisation. Un pas adapté vers une retraite socialement plus juste.

**Initiative parlementaire [24.406](#) Amaudruz. Défisicaliser les rentes AVS, pour soutenir véritablement les retraités vivant en Suisse.**

CN	19.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est liquidé.
CER-N	08.10.2024	<a href="#">Rapport</a> . Propose de ne pas donner suite.
Iv. pa.	14.03.2024	Initiative parlementaire <a href="#">24.406</a> Amaudruz. Défisicaliser les rentes AVS, pour soutenir véritablement les retraités vivant en Suisse.

<b>AVS – Prévoyance professionnelle</b>	<b>Initiative parlementaire <a href="#">21.511</a> Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.</b>		
	CN	27.05.2024	<a href="#">Donner suite</a> . L'objet passe au CE.
	CSSS-E	18.04.2023	Ne pas donner suite.
	CSSS-N	06.08.2024	Donner suite.
	CSSS-N	11.04.2024	<a href="#">Rapport</a> .
	Iv. pa.	13.12.2021	Initiative parlementaire <a href="#">21.511</a> Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.
	<b>Motion <a href="#">24.3004</a> CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien.</b>		
	CN	07.03.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet passe au CE.
	CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.
	Motion	18.01.2024	Motion <a href="#">24.3004</a> CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien
	<b>Postulat <a href="#">20.4449</a> Feri. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves.</b>		
	CF	23.10.2024	<a href="#">Message relatif à la modification de la LAVS</a> .
	CN	05.05.2021	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CF.
	CN	19.03.2021	<a href="#">Discussion reportée</a> .
Postulat	10.12.2020	Postulat <a href="#">20.4449</a> Feri. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves.	

AVS – Prévoyance professionnelle	<b>Prévoyance professionnelle</b>		
	<b>Motion <a href="#">24.4198</a> Maillard. Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du deuxième pilier.</b>		
	CE	06.03.2025	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> (CSSS) pour examen préalable.
	Motion	27.09.2024	Motion <a href="#">24.4198</a> Maillard. Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du deuxième pilier.
	<b>Motion <a href="#">24.4066</a> Gapany. Elargir l'accès au deuxième pilier sur une base volontaire pour améliorer les retraites.</b>		
	CE	06.03.2025	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> (CSSS) pour examen préalable.
	Motion	26.09.2024	Motion <a href="#">24.4066</a> Gapany. Elargir l'accès au deuxième pilier sur une base volontaire pour améliorer les retraites.
	<b>Motion <a href="#">24.4047</a> Broulis. Permettre l'accès au deuxième pilier pour les personnes ayant un revenu modeste ou des contrats de travail multiples.</b>		
	CE	06.03.2025	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> (CSSS) pour examen préalable.
	Motion	26.09.2024	Motion <a href="#">24.4047</a> Broulis. Permettre l'accès au deuxième pilier pour les personnes ayant un revenu modeste ou des contrats de travail multiples.
	<b>Motion <a href="#">24.3921</a> Wasserfallen. Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel.</b>		
	CE	06.03.2025	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> (CSSS) pour examen préalable.
	Motion	19.09.2024	Motion <a href="#">24.3921</a> Wasserfallen. Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel.
	<b>Motion <a href="#">24.3920</a> Crevoisier Crelier. Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier.</b>		
CE	06.03.2025	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> (CSSS) pour examen préalable.	
Motion	19.09.2024	Motion <a href="#">24.3920</a> Crevoisier Crelier. Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier.	

**Assurance-invalidité**

Motion [25.3007](#) CSSS-N. Offrir un meilleur soutien aux personnes en situation de handicap sur le lieu de travail dans des cas de rigueur.

CN	19.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
Motion	17.01.2025	Motion <a href="#">25.3007</a> CSSS-N. Offrir un meilleur soutien aux personnes en situation de handicap sur le lieu de travail dans des cas de rigueur.

Motion [25.3006](#) CSSS-N. Réexamen des décisions d'octroi de prestations de l'AI en cas de graves insuffisances constatées par la COQUEM dans les expertises.

CN	19.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
Motion	17.01.2025	Motion <a href="#">25.3006</a> CSSS-N. Réexamen des décisions d'octroi de prestations de l'AI en cas de graves insuffisances constatées par la COQUEM (commission fédérale d'assurance qualité dans les expertises médicales) dans les expertises.

Motion [23.3808](#) Von Falkenstein. Accélérer la procédure AI et garantir la sécurité financière des assurés durant celle-ci.

CN	25.09.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
Motion	15.06.2023	Motion <a href="#">23.3808</a> Von Falkenstein. Accélérer la procédure AI et garantir la sécurité financière des assurés durant celle-ci.

Motion [24.3226](#) Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.

CE	04.06.2024	<a href="#">Transmise</a> à la commission compétente (CSSS-E) par le CE pour examen préalable.
Motion	14.03.2024	Motion <a href="#">24.3226</a> Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.

**Assurance-chômage**

Motion [24.3653](#) Wasserfallen. Femmes enceintes au travail. Comblent les lacunes, protection de la maternité pour toutes les travailleuses.

CE	23.09.2024	<a href="#">Transmis à la commission compétente</a> pour examen préalable.
Motion	13.06.2024	Motion <a href="#">24.3653</a> Wasserfallen. Femmes enceintes au travail. Comblent les lacunes, protection de la maternité pour toutes les travailleuses.

Motion [24.3581](#) Gapany. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur.

CN	20.03.2025	<a href="#">Rejet</a> . L'objet est liquidé.
CSSS-N	13.02.2025	<a href="#">Rapport</a> . Propose de rejeter la motion.
CE	23.09.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CN.
Motion	12.06.2024	Motion <a href="#">24.3581</a> Gapany. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur.

Initiative parlementaire <a href="#">20.406</a> Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.			
Ass. sociales - autres	CE	16.09.2024	<a href="#">Renvoi à la commission.</a>
	CN	13.06.2024	<a href="#">Décision conforme au projet.</a> L'objet est transmis au CE.
	CF	10.04.2024	<a href="#">Avis.</a>
	CF	22.02.2024	<a href="#">Rapport.</a>
	CN	28.09.2023	<a href="#">Prorogation du délai imparti</a> jusqu'à la session d'automne 2025.
	CSSS-E	31.08.2021	Adhésion.
	CSSS-N	18.08.2023	<a href="#">Communiqué de presse.</a>
	CSSS-N	03.07.2023	<a href="#">Rapport.</a>
	CSSS-N	05.11.2020	Donner suite.
lv. pa.	12.03.2020	Initiative parlementaire <a href="#">20.406</a> . Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.	

Familles	<b>Proches aidants – soins de longue durée</b>		
	Postulat <a href="#">24.4352</a> Hässig Patrick. Pour une définition des proches aidants.		
	CN	21.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CF.
	Postulat	12.12.2024	Postulat <a href="#">24.4352</a> Hässig Patrick. Pour une définition des proches aidants.
	<b>Initiative parlementaire <a href="#">12.409</a> Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches</b>		
	CN	28.09.2023	<a href="#">Prorogation</a> du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
	CSSS-E	09.08.2021	Adhésion.
	CN	19.06.2015	<a href="#">Adhésion</a> .
	CE	16.03.2015	<a href="#">Suspension</a> .
	CSSS-N	24.05.2013	Donner suite.
	Iv. pa.	14.03.2012	Initiative parlementaire <a href="#">12.409</a> Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches. Projet visant à modifier la LAI de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.
	<b>Congé parental</b>		
	Initiative cantonale <a href="#">24.305</a> Valais. Introduction d'un congé parental national.		
CE	06.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est transmis au CN.	
CSSS-E	27.01.2025	<a href="#">Rapport</a> . Propose de ne pas donner suite.	
Iv. ct.	28.03.2024	Initiative cantonale <a href="#">24.305</a> Valais. Introduction d'un congé parental national.	
<b>Initiative cantonale <a href="#">24.311</a> Tessin. Pour l'introduction d'un congé parental national.</b>			
CE	06.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est transmis au CN.	
CSSS-E	27.01.2025	<a href="#">Rapport</a> . Propose de ne pas donner suite.	
Iv. ct.	29.05.2024	Initiative cantonale <a href="#">24.311</a> Tessin. Pour l'introduction d'un congé parental national.	

Prise en charge extrafamiliale			
Initiative parlementaire <a href="#">21.403</a> CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.			
Familles	CE	11.12.2024	<a href="#">Non-entrée en matière sur le projet 2</a> . L'objet est transmis au CN.
	CE	11.12.2024	<a href="#">Divergences sur le projet 1</a> . La nouvelle loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc), proposée par la CSEC-CN, suscite des divergences sur plusieurs de ses dispositions. De manière générale, le CE propose notamment : de supprimer la participation de la Confédération aux frais supportés par les parents pour l'accueil extrafamilial pour enfants ; de supprimer le système d'aides financières qui pourraient être octroyés aux cantons et à des tiers sur la base de conventions-programmes visant le développement de l'accueil extrafamilial pour enfants ; de ne couvrir que l'offre de garde institutionnelle, excluant ainsi les autres formes d'accueil extrafamilial pour enfants. L'objet est transmis au CN.
	CN	01.03.2023	<a href="#">Décision conforme au projet 2</a> . Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance.
	CN	01.03.2023	<a href="#">Décision modifiant le projet 1</a> : Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, LSAcc (Diminution du budget)
	CF	15.02.2023	<a href="#">Avis du Conseil fédéral</a>
	CSEC-N	14.12.2022	<a href="#">Rapport</a> .
	CSEC-E	29.03.2021	Adhésion.
	CSEC-N	18.02.2021	Décide d'élaborer un projet d'acte.
	Iv. pa.	18.02.2021	Initiative parlementaire <a href="#">21.403</a> CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Il s'agit d'offrir un financement durable de l'accueil extra-familial pour les enfants.

Migration	<b>Loi sur les étrangers et l'intégration</b>		
	Motion <a href="#">24.4444</a> Stark. S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse.		
	CE Motion	13.03.2025 18.12.2024	<a href="#">Rejet</a> . L'objet est liquidé. Motion <a href="#">24.4444</a> Stark. S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse. La motion vise à restreindre le droit au regroupement familial.
	Motion <a href="#">24.4320</a> UDC. S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse.		
	CE Motion	10.03.2025 09.12.2024	<a href="#">Rejet</a> . L'objet est liquidé. Motion <a href="#">24.4320</a> UDC. S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse. La motion vise à restreindre le droit au regroupement familial.
	Initiative parlementaire <a href="#">20.451</a> Marti. La pauvreté n'est pas un crime.		
		21.11.2024 – 14.03.2025	<a href="#">Procédure de consultation</a> . L'avant-projet de la CIP-CN représente une codification de la jurisprudence actuelle et n'accorde pas de protection générale du permis de séjour aux personnes étrangères résidant depuis longtemps en Suisse et qui se retrouvent à l'aide sociale.
	CIP-CN	15.11.2024	<a href="#">Avant-projet et rapport explicatif</a> .
	CE	12.06.2023	<a href="#">Adhésion le 12.06.2023 par le CE</a> . Un projet de loi doit être élaboré par la CIP-N
	CIP-E	21.02.2023	<a href="#">Rapport</a> .
CN	21.09.2022	<a href="#">Donné suite</a> . L'initiative passe au Conseil des Etats.	
CIP-N	01.07.2022	<a href="#">Rapport</a> .	
CIP-E	16.11.2021	Ne pas donner suite.	
CIP-N	27.05.2021	Donné suite.	
Iv. pa.	18.06.2020	<a href="#">20.451</a> Marti. La pauvreté n'est pas un crime. Interdire la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement, en raison d'un recours à l'aide sociale, pour les personnes ayant séjourné plus de 10 ans en Suisse et qui ne sont pas responsables de leur indigence.	

<b>Migration</b>	<b>Initiative parlementaire <a href="#">19.464</a> Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.</b>		
	CN	17.03.2025	<a href="#">Ne pas entrer en matière</a> . L'objet est liquidé.
	CE	10.09.2024	<a href="#">Ne pas entrer en matière</a> . L'initiative passe en commission du Conseil national.
	CN	10.06.2024	<a href="#">Décision modifiant le projet</a> .
	CF	23.08.2023	<a href="#">Avis</a> .
	CF	22.06.2023	<a href="#">Rapport</a> .
	CIP-E	25.06.2021	Donné suite.
	CN	08.06.2021	<a href="#">Donné suite</a> . L'initiative passe au Conseil des Etats.
	CIP-CN	15.04.2021	<a href="#">Rapport</a> .
	CIP-CE	09.11.2020	Ne pas donner suite.
	CIP-CN	13.08.2020	Donné suite.
Iv. pa.	21.06.2019	<a href="#">19.464</a> Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	
<b>Objet du CF <a href="#">22.067</a>. LEI. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse</b>			
CF	26.02.2025	Ouverture d'une <a href="#">consultation</a> , avec délai au 2 juin 2025. La consultation porte sur cet objet et sur des mesures visant à faciliter et à inciter les personnes détentrices d'un permis S d'exercer une activité lucrative.	
CN	19.12.2023	<a href="#">Adhésion au renvoi au Conseil fédéral</a> .	
CE	12.09.2023	<a href="#">Renvoi au Conseil fédéral</a> .	
CE	05.06.2023	<a href="#">Renvoi à la commission</a> .	
CN	16.03.2023	<a href="#">Décision modifiant le projet</a> .	
Objet du CF	19.10.2022	Objet du CF <a href="#">22.067</a> . Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse ( <a href="#">FF 2022 2707</a> )	

Autres thèmes	<b>Politique du logement</b>		
	Motion <a href="#">23.3366</a> Bulliard-Marbach. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap.		
	CN	11.09.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
	Motion	17.03.2023	Motion <a href="#">23.3366</a> Bulliard-Marbach. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap.
	<b>Droit du travail</b>		
	Postulat <a href="#">24.4213</a> Suter. Favoriser l'inclusivité du monde du travail.		
	CN	19.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CF.
	Postulat	27.09.2024	Postulat <a href="#">24.4213</a> Suter. Favoriser l'inclusivité du monde du travail. Ce postulat vise à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché primaire du travail.
	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.047</a> Organisation internationale du Travail. Convention no 191, reconnaissance d'un milieu de travail sûr et salubre.		
	CE	19.03.2025	<a href="#">Adhésion au renvoi au Conseil fédéral</a> . L'objet est renvoyé au CF.
	CN	18.12.2024	<a href="#">Renvoi au Conseil fédéral</a> . Le CN demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 191 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Le CN demande également qu'une procédure ordinaire de consultation soit menée. L'objet est transmis au CE.
	Objet du CF	15.05.2024	Objet du Conseil fédéral <a href="#">24.047</a> Organisation internationale du Travail. Convention no 191. Cette convention vise à la reconnaissance d'un « milieu de travail sûr et salubre » comme principe et droit fondamental au travail de l'OIT. <a href="#">Message</a> du CF.
	Motion <a href="#">22.4331</a> Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité.		
	CE	17.03.2025	<a href="#">Rejet</a> . L'objet est liquidé.
	CN	12.03.2024	<a href="#">Adoption</a> .
CER-E	21.10.2024	<a href="#">Rapport</a> . Propose de rejeter la motion.	
Motion	12.12.2022	Motion <a href="#">22.4331</a> Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité.	
Motion <a href="#">24.3820</a> CER-N. Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur.			
CN	18.12.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.	
CF	16.10.2024	Propose le rejet de la motion.	
Motion	19.08.2024	Motion <a href="#">24.3820</a> CER-N. Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur.	

<b>18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties.</b>			
<b>Autres thèmes</b>	CF	21.03.2025	<a href="#">Avis</a> . Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'y a pas lieu de légiférer en la matière et qu'il faut maintenir les règles en vigueur.
	CSSS-N	14.02.2025	<a href="#">Rapport</a> . L'avant-projet de loi fédérale sur la modification de règles du droit des assurances sociales applicables aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante propose de modifier la LPGA ainsi que la LAVS, notamment en y intégrant les critères, développés par la jurisprudence, de la subordination organisationnelle et du risque entrepreneurial. Le critère de l'accord écrit passé entre les parties, soit le contrat, serait également inscrit dans la loi.
		01.07.2024– 30.11.2024	<a href="#">Procédure de consultation</a> .
	CSSS-N	21.06.2024	<a href="#">Communiqué de presse</a> .
	CE	12.06.2023	<a href="#">Adhésion</a> . Un projet de loi doit être élaboré par la CSSS-N
	CSSS-E	18.04.2023	<a href="#">Rapport</a> .
	CN	14.09.2022	<a href="#">Donné suite</a>
	CSSS-N	19.05.2022	<a href="#">Rapport</a>
	CSSS-E	10.11.2021	Ne pas donner suite
	CSSS-N	15.11.2019	Donné suite
Iv. pa	27.09.2018	<a href="#">18.455</a> Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties. Le statut d'indépendant ne doit plus être déterminé par les tribunaux ou les autorités d'exécution, mais également par la volonté des parties contractantes.	

Initiative parlementaire [16.442](#) Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail.

CN	27.09.2024	<a href="#">Prolongation</a> de délai jusqu'à la session d'automne 2026.
Services du Parl.	29.08.2023	Publication de propositions dans la <a href="#">FF 2023 2217</a>
CN	30.09.2022	<a href="#">Prolongation</a> de délai jusqu'à la session d'automne 2024.
CER-N	05.05.2022	<a href="#">Rapport</a> .
CER-E	21.08.2020	Adhésion.
CN	07.05.2019	<a href="#">Donné suite</a> .
CER-N	26.02.2019	<a href="#">Rapport</a> .
CER-E	22.01.2018	Ne pas donner suite.
CER-N	20.02.2017	Donné suite.
Iv. pa	09.06.2016	<a href="#">16.442</a> Initiative parlementaire Dobler.

Objet du Conseil fédéral [22.045](#). Organisation internationale du Travail : Convention no. 190 sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la Déclaration de son centenaire

CN	12.12.2023	<a href="#">Adhésion</a> . L'objet est renvoyé au Conseil fédéral.
CE	25.09.2023	<a href="#">Renvoi au Conseil fédéral</a> . Le CE demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 190 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Par ailleurs, le CE demande qu'une procédure de consultation publique soit menée.
CN	12.12.2022	<a href="#">Divergences</a> . Le CN propose d'entrer en matière et d'adhérer au projet.
CE	19.09.2022	<a href="#">Ne pas entrer en matière</a> .
CF	18.05.2022	<a href="#">Message</a> concernant l'approbation de la <a href="#">convention no 190</a> de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Motion [21.3944](#) Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal.

CN	04.05.2023	<a href="#">Adoption</a> . L'objet passe au CE.
CF	08.09.2021	Propose de rejeter la motion.
Motion	18.06.2021	Motion <a href="#">21.3944</a> Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal. Le CF est chargé de prévoir des sanctions en cas de non-respect de la norme constitutionnel prévoyant un salaire égal pour un travail égal (art. 8 al. 3 Cst.).

Endettement		
Initiative cantonale <a href="#">24.306</a> Genève. Pour la radiation automatique des poursuites payées.		
CE	05.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite</a> . L'objet est transmis au CN.
CAJ-E	27.01.2025	<a href="#">Rapport</a> . Propose de ne pas donner suite.
Iv. Ct.	07.05.2024	Initiative cantonale <a href="#">24.306</a> Genève. Pour la radiation automatique des poursuites payées.
Initiative parlementaire <a href="#">22.400</a> CAJ-N et <a href="#">22.401</a> CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année.		
CE	21.03.2025	<a href="#">Adoption</a> . Les objets sont liquidés (adoptés).
CN	21.03.2025	<a href="#">Adoption</a> .
CE	05.03.2025	<a href="#">Adhésion</a> .
CN	12.09.2024	<a href="#">Décision conforme au projet</a> . Les objets sont transmis au CE.
CAJ-N	02.05.2024	<a href="#">Rapport</a> .
CAJ-E	29.03.2022	Adhésion.
Iv. Pa.	14.01.2022	Initiatives parlementaires <a href="#">22.400</a> CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année et <a href="#">22.401</a> CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites.
Motion <a href="#">20.3067</a> Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite.		
CE	05.03.2025	<a href="#">Adoption avec modification</a> . Le CE propose de suivre la motion selon la proposition d'amendement de sa commission. Il estime que les cantons ne devraient pas être autorisés à réduire les émoluments. Il propose ainsi de réduire les émoluments en matière de poursuite prévus dans l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP) et d'examiner le montant des émoluments dans le domaine des faillites, qui ne permettent pas toujours de couvrir les frais. L'objet est transmis au CN.
CAJ-E	27.01.2025	<a href="#">Rapport</a> . Propose d'adopter la motion.
CN	02.03.2022	<a href="#">Adoption</a> .
Motion	09.03.2020	Motion <a href="#">20.3067</a> Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite.
Motion <a href="#">23.3554</a> Maitre. Encadrer et plafonner les frais des sociétés de recouvrement		
CN	12.09.2024	<a href="#">Adoption</a> . L'objet est transmis au CE.
Motion	04.05.2023	Motion <a href="#">23.3554</a> Maitre. Encadrer et plafonner les frais des sociétés de recouvrement.

Autres thèmes

<b>Autres thèmes</b>	<b>Initiative parlementaire <a href="#">18.430</a> Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers.</b>		
	CE	20.12.2023	<a href="#">Prolongation du délai</a> jusqu'à la session d'hiver 2025.
	CAJ-N	12.10.2023	<a href="#">Rapport</a>
	CAJ-E	11.11.2021	<a href="#">Rapport.</a>
	CAJ-N	14.11.2019	Donner suite.
	CAJ-E	17.05.2019	Donner suite.
	Iv.pa.	11.06.2018	Demande une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers contenues dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.
	<b>Pouvoir d'achat</b>		
	<b>Initiative cantonale <a href="#">23.315</a> Jura. Introduire les primes LAMal dans le calcul de l'IPC, deuxième essai.</b>		
	CN	20.03.2025	<a href="#">Refus de donner suite.</a> L'objet est liquidé.
CSSS-N	18.10.2024	<a href="#">Rapport.</a> Propose de ne pas donner suite.	
CE	25.09.2024	<a href="#">Refus de donner suite.</a> L'objet est transmis au CN.	
CSSS-E	28.06.2024	<a href="#">Rapport.</a> Propose de ne pas donner suite.	
Iv. Ct.	15.09.2023	Initiative cantonale <a href="#">23.315</a> Jura. Introduire les primes LAMal dans le calcul de l'IPC, deuxième essai.	
<b>Lutte contre le travail au noir</b>			
<b>Motion <a href="#">24.3202</a> Candinas. Améliorer les possibilités de lutte contre les abus prévues par la loi contre le travail au noir.</b>			
CN	26.09.2024	<a href="#">Adoption.</a> L'objet est transmis au CE.	
Motion	14.03.2024	Motion <a href="#">24.3202</a> Candinas. Améliorer les possibilités de lutte contre les abus prévues par la loi contre le travail au noir.	
<b>Assurance perte de gain en cas de maladie</b>			
<b>Motion <a href="#">21.4209</a> Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.</b>			
CN	14.09.2023	<a href="#">Adoption.</a> L'objet passe au CE.	
CF	24.11.2021	Propose de rejeter la motion.	
Motion	30.09.2021	Motion <a href="#">21.4209</a> Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.	

>> Pour accéder aux archives des objets, cliquez sur le thème souhaité en bleu (redirection vers le site de l'Artias)

### ❖ [Aide sociale](#)

- Conséquences des inégalités en Suisse
- Etat de l'aide sociale
- Imposition de l'aide sociale
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Jeunes adultes à l'aide sociale
- Loi-cadre relative à l'aide sociale
- Naturalisation facilitée pour les mineurs à l'aide sociale
- Pauvreté
- Revenu de base inconditionnel

### ❖ [Assurances sociales](#) :

- Assurance-chômage
- Assurance-invalidité
- Assurance-maladie
- Assurance maternité (voir sous Famille)
- Assurance-vieillesse et survivants
- Prestations complémentaires
- Prévoyance professionnelle
- Prestations transitoires pour les chômeurs âgés

### ❖ [Assurance – généralités](#) :

- Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Programme de stabilisation 2017-2019 (LPGA)

### ❖ [Autres thèmes](#) :

- Bourses d'études
- Code civil (successions - en lien avec les thèmes traités par l'Artias)
- Crédit à la consommation
- Droit du travail
- Endettement
- Formation : compétences de base
- Loi Covid-19
- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur l'égalité
- Loi sur les marchés publics
- Lutte contre le travail au noir
- Politique du logement
- Pouvoir d'achat
- Numérique

### ❖ [Familles](#) :

- Accueil extra-familial
- Allocations familiales
- Assurance maternité
- Congé de paternité
- Entretien de l'enfant
- Frais de garde
- Proches aidants - soins de longue durée

### ❖ [Migration](#) :

- Admissions provisoires
- Asile
- Examen global des sans-papiers
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Libre circulation des personnes
- Loi sur les étrangers et l'intégration
- Renvoi des criminels étrangers

---

## IMPRESSUM ARTIAS

### Publication

Uniquement en ligne  
Accès libre  
Reproduction autorisée en citant la source

### Mise en page et gestion web

Sonia Frison

### Rédaction

Camille Zimmermann

### Lectorat

Paola Stanić et Sonia Frison

### Editrice

#### Artias

Association romande et tessinoise  
des institutions d'action sociale  
Rue des Pêcheurs 8  
1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

[info@artias.ch](mailto:info@artias.ch)

[www.artias.ch](http://www.artias.ch)

[www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

[LinkedIn](#)